



Ville de Sainte-Maxime

**VILLE DE
SAINTE-MAXIME**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU**

28 JANVIER 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026 – 18 heures –

Étaient présents :

M.	Vincent MORISSE	Maire
M.	Jean-Maurice ZORZI	Adjoint
Mme	Cécile LEDOUX	Adjoint
M.	Jean-Louis ROUFFILANGE	Adjoint
Mme	Véronique LENOIR	Adjoint
M.	Michel LE DARD	Adjoint
Mme	Julienne GAUTIER	Adjoint
M.	Thierry GOBINO	Adjoint
M.	Maxime ESPOSITO	Adjoint
Mme	Michèle DALLIES	Adjoint
Mme	Micheline MARTEL	Conseiller municipal
M.	Patrick VASSAL	Conseiller municipal
Mme	Karine LAUVARD-PERREYMOND	Conseiller municipal
M.	Michel FACCIN	Conseiller municipal
M.	Jérémy LEGOUPIL	Conseiller municipal
M.	Arnaud RIVES	Conseiller municipal
Mme	Magali MONTRICHARD	Conseiller municipal
Mme	Evelyne PITTET	Conseiller municipal
M.	José LECLERE	Conseiller municipal
M.	Jean-François KERHOAS	Conseiller municipal
M.	Pascal BOURGOIN	Conseiller municipal
Mme	Justine PERONNET	Conseiller municipal
M.	Patrice VARLET	Conseiller municipal
Mme	Mariette SERRES	Conseiller municipal
M.	Patrick GUIBBOLINI	Conseiller municipal
Mme	Françoise BRUNO	Conseiller municipal
Mme	Theresia RUKSCHCIO	Conseiller municipal
Mme	Karine VILLETORTE	Conseiller municipal

Excusées, ont donné pouvoir :

Mme	Josiane DEVAUX-DE MOURGUES	à	Mme Magali MONTRICHARD
Mme	Sabrina BENAMAR	à	Mme Cécile LECOUX
Mme	Danièle PROVOST	à	Mme Julienne GAUTIER

Absents :

M.	Jérémy LINDEMANN	Conseiller municipal
Mme	Yolande MARTINEZ	Conseiller municipal

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 NOVEMBRE 2025 ET DU 16 DECEMBRE 2025.....6
2. DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DELEGATION PERMANENTE6
3. MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....7
4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ A LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME DE L'OUVRAGE PUBLIC DENOMME ESTACADE DE L'EPI NORD - PLAGE DE LA CROISETTE8
5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE) POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS ET ENTREPRENEURS LOCAUX SUR LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME.....9
6. ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2025.....9
7. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUR LE LITTORAL ET A L'EMBOUCHURE DES COURS D'EAU 10
8. ATTRIBUTION DU MARCHE DE LOCATION D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS.....11
9. ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN FORESTIER, ENTRETIEN ET CREATION DE VOIES FORESTIERES..... 12
10. BILAN DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - ANNEE 2025..... 13
11. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES - ANNEE 2025..... 13

12. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SCI ORTHO MAXIME POUR DES TRAVAUX SUR UN IMMEUBLE SIS 6 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND.....	14
13. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORET (PPRIF) - AVIS SUR LE PROJET TRANSMIS.....	14
14. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS - ANNÉE 2026.....	17
15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE "ESPACES MARITIMES" AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME.....	18
16. SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.....	19
17. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME ET L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DE SAINTE-MAXIME.....	20
18. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	21

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME**SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026**

La séance est ouverte à 18 heures
sous la Présidence de M. Vincent Morisse, Maire de Sainte-Maxime,
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. LE MAIRE.- Mes chers élus du Conseil Municipal de Sainte-Maxime, Monsieur le premier Adjoint, mesdames et messieurs les Adjointes et mesdames et messieurs les Délégués, mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux, merci à notre Direction d'être présente, à notre service des assemblées, à un public légèrement plus nombreux, soit 200 % d'augmentation (puisque'ils sont deux), et merci au Cabinet d'être là.

Avant de vous adresser quelques mots, on va d'abord faire l'appel et je demande à Justine de nous lire les procurations.

Mme PERONNET.- Merci, Monsieur le Maire. Pour ce soir, procurations de :

- Mme Devaux-De Mourgues à Magali Montrichard
- Sabrina Benamar à Cécile Ledoux
- et Danièle Provost à Julienne Gautier.

M. LE MAIRE.- Merci, Justine. Le cahier d'émargement circule, nous observons très facilement que nous avons le quorum et que nous pouvons donc délibérer.

Mme Justine Peronnet est désignée secrétaire de séance.

Alors ça y est, nous y voilà déjà, c'est le dernier Conseil de la mandature. Je vois Karine avec son sourire et je me dis : on n'a pas changé, c'est ça qui est bien ! En six ans, on n'a pas l'impression en tout cas, c'est passé très vite. Que de choses se sont passées depuis cette première séance du Conseil Municipal perturbée par le Covid, et aujourd'hui, je ne peux pas vous résumer tout ce qui a pu être fait dans ce laps de temps, mais permettez-moi, même si ce n'est pas encore l'heure de la conclusion, ce sera après la 18^e délibération, vous remercier tous d'abord d'être encore ici, autour de cette table aujourd'hui, à la fin de ce mandat, ce qui prouve votre attachement à nos institutions et en particulier à celles de Sainte-Maxime ; vous remercier pour votre engagement, votre fidélité, votre travail, votre rigueur et votre amitié. Une aventure municipale, c'est une aventure presque familiale, en tout cas amicale qui nous conduit à réaliser au bénéfice de nos concitoyens. C'est une très belle aventure. Cette fin de mandat, c'est une page de l'histoire du Conseil Municipal de Sainte-Maxime qui se

termine et, dans moins de 50 jours maintenant, une nouvelle s'écrira. Il appartiendra aux électeurs de l'écrire et de la décider.

Encore une fois, sans faire de distinction entre la minorité et la majorité, merci encore pour tous ces moments que nous avons vécu ensemble. C'est toujours un peu particulier une séance du Conseil Municipal, il y a toujours un peu de stress, d'angoisse, parfois des rivalités, mais pas tellement finalement, des points de vue qui peuvent diverger, mais il faut dire que tout s'est très bien passé pendant ces six dernières années et je vous en remercie.

Je ferai la conclusion, évidemment, comme il se doit, en fin de Conseil, mais voilà, c'est dans un état d'esprit serein que nous abordons ce Conseil Municipal. Je rendrai un hommage particulier aux élus qui, en ce qui me concerne, m'ont fait savoir qu'ils ne renouvelleraient pas leur candidature. Il y a tous ceux pour qui je ne le sais pas, en particulier dans la minorité, je ne sais pas ce qu'ils vont faire, on y accordera un petit temps en fin de Conseil, si vous le voulez bien. Alors, on a le droit de poser une question si vous avez quelque chose à dire sur ce mandat, n'hésitez pas, c'est maintenant qu'il faut le faire, vous n'aurez plus l'occasion de le faire avant les élections. Pas de remarque ? Vous voyez que tout va bien !

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 NOVEMBRE 2025 ET DU 16 DECEMBRE 2025

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal avec son rapport n° 1 ; il s'agit d'approuver les procès-verbaux des séances des 27 novembre et 16 décembre dernier. Est-ce que vous avez des observations à émettre sur ces procès-verbaux ? (*Aucune demande*) Je vous propose de les adopter. Pour le procès-verbal du 27 novembre, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Pour celui du 16 décembre, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mis aux voix, les procès-verbaux des séances du 27 novembre 2025 et du 16 décembre 2025, sont approuvés à l'unanimité.

Il est adopté également à l'unanimité et je vous en remercie.

2. DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DELEGATION PERMANENTE

En point deux, c'est un exercice que vous connaissez bien. Il s'agit de prendre acte des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de mes délégations. Vous avez les décisions portant sur les tarifs des droits de place et redevance d'occupation du domaine public. D'une manière générale, pour ne pas rentrer dans le détail, ce que je peux vous dire, c'est que sur les tarifs municipaux de 2026, il y a une majoration de 1,1 %, ce qui n'est même pas l'inflation, loin de là, on est resté très raisonnable. Ensuite vous avez les décisions portant sur les tarifs 2026 des concessions et caveaux d'occasion avec ou sans monument, une

augmentation de 1,1 %. Vous avez enfin les décisions qui ont été prises également, toute une série à partir de la 214.

Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? (*Aucune demande*) Il vous est demandé simplement d'en prendre acte et je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport n° 2.

Michel Le Dar va nous parler du rapport n° 3.

3. MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. LE DARD.- Merci, Monsieur le Maire.

A l'approche du renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2026, les Communautés de communes et leurs communes membres ont la possibilité de s'accorder sur la détermination du nombre ainsi que la répartition de sièges des conseillers communautaires par un accord local, ce que la commune de Sainte-Maxime a approuvé par délibération le 17 juin 2026.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez s'est saisie de cette possibilité et propose un accord local qui porte le nombre de sièges de Conseillers communautaires à 46, contre 41 hors accord local.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification des statuts, ainsi que la répartition commune par commune des sièges comme exposé dans la délibération. Par rapport à aujourd'hui, il y a un siège de plus pour Cavalaire-sur-Mer, étant entendu que, précédemment, le nombre de 41 avait été porté à 45.

Il vous est proposé d'approuver ces statuts de la Communauté de communes, tels qu'annexés à la présente délibération avec les modifications, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre des dispositions pour rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que le droit commun donne moins de sièges aux petites communes et, par un accord local, nous rendons des sièges aux petites communes pour mieux équilibrer entre les différents membres et donc le siège de plus auquel a droit, par sa démographie, Cavalaire-sur-Mer, donc nous portons le nombre de conseillers à 46.

Merci, Michel. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Je vous propose de voter cette modification de statuts. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Maxime Esposito pour le rapport n° 4.

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ A LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME DE L'OUVRAGE PUBLIC DENOMME ESTACADE DE L'EPI NORD - PLAGE DE LA CROISSETTE

M. ESPOSITO.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez exerce la compétence GEMAPI maritime sur le littoral de son territoire. A ce titre, elle assure notamment la gestion des ouvrages qui ont été transférés par les communes ainsi que ceux réalisés ces dernières années, dont l'épi « Nord » sur la plage de la Croisette et l'estacade qu'il supporte. A ce titre, elle assure notamment la gestion des ouvrages qui ont été transférés par les communes ainsi que ceux réalisés ces dernières années, dont l'épi « Nord » sur la plage de la Croisette et l'estacade qu'il supporte.

L'État, qui a concédé à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez l'utilisation des ouvrages de protection sur la plage de la Croisette, dont l'estacade, au niveau de la base nautique, permet à cette dernière « d'autoriser et de confier l'exploitation de l'estacade de l'épi Nord à un sous-traitant, par le concessionnaire, afin d'offrir un meilleur confort de fonctionnement aux activités nautiques se trouvant à proximité ».

Afin de mettre gracieusement à disposition de la commune de Sainte-Maxime cet ouvrage, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, ce qui permettra par la suite de confier, par une nouvelle convention, l'utilisation dudit ouvrage, à l'exploitant de la base nautique de Sainte-Maxime.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Max.

Je précise, et c'est une grande satisfaction, que grâce à ces travaux maritimes, nous avons des résultats significatifs à la Nartelle. Les plagistes qui étaient menacés de disparaître il y a trois ans, par des coups de houle que nous avons eus et qui ont été extraordinaires ces dernières semaines, non seulement sont protégés et sont en train de se réensabler. C'est une réalité. Quand on fait des travaux comme ceux-là qui sont soumis à des tas d'aléas, cela fait plaisir de constater que ça fonctionne. C'est un bon investissement, on ne le regrettera certainement pas.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le point quatre est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n° 5 est présenté par Patrice Varlet.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE) POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS ET ENTREPRENEURS LOCAUX SUR LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

M. VARLET.- Merci, Monsieur le Maire.

La Commune entend mettre en place, au bénéfice de ses administrés, un dispositif d'accompagnement professionnel ; à cet effet, les intervenants de l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) apportent à titre bénévole leur expertise des salariés, travailleurs indépendants, entrepreneurs et demandeurs d'emploi dans le cadre des projets relatifs à la création et au développement d'une activité professionnelle. Leur mission consiste notamment à fournir des conseils pour l'élaboration de plans d'affaires, à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de matériel professionnel par exemple, ainsi qu'à dispenser un accompagnement personnalisé. Afin de permettre l'exercice de ses missions dans des conditions optimales et au plus près des administrés, il est envisagé de mettre gracieusement à disposition de l'ADIE, par le biais d'une convention de partenariat, une salle située au point d'accueil numérique, avenue Georges Pompidou, ainsi que le matériel nécessaire à la réception du public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune de Sainte-Maxime et monsieur Marc Olivier, directeur financier de l'ADIE.

M. LE MAIRE.- Merci, Patrice. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le point cinq est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le rapport suivant n° 6 est rapporté par Michel Le Dard.

6. ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2025

M. LE DARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organisme délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente, à savoir 2024. Ces délégations de service public concernent :

- les sous-concessions des lots de plage,
- l'exploitation du port,

- la distribution d'électricité,
- l'exploitation de la base nautique,
- du cinéma du Carré Gaumont,
- du casino de jeux,
- ainsi que la réhabilitation et l'exploitation de la piscine et du parc aquatique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte des travaux pour l'année 2024 de la Commission consultative des services publics locaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel. Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande*)
Tout simplement, je vous demande d'en prendre acte et je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport n° 6.

Pour le rapport n° 7, Thierry Gobino va nous quitter, et c'est Maxime Esposito qui nous le rapporte.

7. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUR LE LITTORAL ET A L'EMBOUCHURE DES COURS D'EAU

(*Sortie de M. Gobino*)

M. ESPOSITO.- La commune de Sainte-Maxime a décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux sur le littoral et à l'embouchure des cours d'eau (reprofilage des plages, réfection et pose d'enrochements, stockage et transport de sable), ainsi que diverses prestations connexes à l'aménagement et à l'entretien du littoral.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande et conclu pour une période initiale d'un an à compter du 4 mars 2026 ou de sa date de notification, reconductible trois fois par période d'un an sans excéder quatre ans.

Trois plis ont été réceptionnés.

Au terme de la procédure, et suivant la Commission d'appel d'offres réunie en séance du 15 janvier 2026, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat 2025-AP2800AC « Travaux sur le littoral et à l'embouchure des cours d'eau » au groupement CCME/GCMF, domicilié à Saint-Raphaël (83700) pour son offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres et pour un montant du DQE de 189 970.00 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Max. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*)

J'en profite pour vous donner une petite information : lorsque le banc de sable s'est formé à l'embouchure du Préconil, sable venant de la mer, puisqu'il y avait

beaucoup de vent d'est et la mer poussait le sable de la plage à l'intérieur, on n'est pas resté sans rien faire. Tout le monde s'en est ému, la Communauté de communes s'est emparée, avec le Service du développement durable, du sujet, et on aurait une possibilité d'enlever une partie du sable. Pour cela, ça nécessite des études qui ont été lancées sur la bathymétrie, sur la densité du sable, parce que l'autorisation départementale que nous avons sur un certain nombre d'années ne nous autorise à enlever du sable que dans certaines conditions. Vous voyez d'ailleurs que la densité, c'est important parce qu'avec les dernières pluies, une grande partie du sable est repartie à la mer. Cela veut dire qu'il n'était pas dense et qu'il n'occasionnait pas un obstacle inerte, dangereux pour le fleuve.

Voyez que tout cela nécessite des approches très scientifiques et s'il s'avère que ce qu'il reste de sable est dense, alors il sera procédé à un dragage du Préconil à cet endroit. Tout cela est pris en main, il ne faut pas s'inquiéter, ça n'empêche pas le Préconil de s'écouler, compte tenu de ce qu'on a eu comme pluies ces derniers jours et ces dernières semaines. Si la presse note, ça donne une petite information au public et c'est très bien.

On vote : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : Thierry Gobino,

C'est adopté à l'unanimité. Thierry Gobino peut revenir.

(Retour de M. Gobino)

Le rapport n° 8 est rapporté par Michèle Dallies.

8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS

Mme DALLIES.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'attribution du marché de location d'autocars avec chauffeurs. C'est un appel d'offres pour le transport public qui se compose en deux lots : transports scolaires et transports non scolaires.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, pouvant être reconductible trois fois au terme de la procédure. Il a été attribué :

- pour le lot 1 (location d'autocars avec chauffeurs) à la société Sodetrav pour un montant du DQE de 55 700,45 € hors taxes ;
- pour le lot 2 (transport de publics non scolaires) au groupement Suma, pour un montant du DQE de 12 376,40 € hors taxe.

Il convient donc de donner l'autorisation à Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document.

M. LE MAIRE.- Merci, Michèle. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question, on vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

José Leclere nous rapporte le point n° 9.

9. ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN FORESTIER, ENTRETIEN ET CREATION DE VOIES FORESTIERES

M. LECLERE.- Merci, Monsieur le Maire.

La commune de Sainte-Maxime a décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour les prestations d'entretien forestier, l'entretien et création de voies forestières.

Il s'agit d'un accord-cadre alloti avec minimum et maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} mars 2026 ou de sa date de notification, reconductible trois fois par période d'un an sans excéder quatre ans.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires. Le montant des prestations pour chaque période de l'accord-cadre est défini comme suit :

- minimum pour le lot n° 1, 60 000 €, maximum 250 000 €.
- Pour le lot n° 2 : minimum 20 000 €, maximum 220 000 €.

À cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 17 novembre 2025 sur le site des marchés publics.

Huit plis ont été réceptionnés.

Au terme de la procédure, et suivant la Commission d'appel d'offres réunie en séance du 15 janvier 2026, il a été attribué :

- Le contrat 2025-AP3001AC « Prestations d'entretien forestier (débroussaillage, élagage et abattage d'arbres) », avec la société SARL ATE Action Travaux Environnement, pour un montant du DQE de 86 155,00 € HT.
- Le contrat 2025-AP3002AC « Entretien et création de voies forestières » avec la société COLAS France pour un montant du DQE de 123 754,60 € HT.

Les marchés sont consultables au service d'achat public. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après appel d'offres, d'autoriser la signature des actes relatifs aux prestations d'entretien forestier et entretien et création de voies forestières ; autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les

prestations d'entretien forestier à la société ATE et entretien et création de voies forestières avec la société Colas France ; autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, José. Est-ce que vous avez des questions ? (*Aucune demande*) Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le point n° 9 est adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe le micro à Jean-Maurice Zorzi pour le rapport n° 10.

**10. BILAN DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES PAR
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES
COTE D'AZUR - ANNEE 2025**

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des opérations foncières réalisées par l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025, étant précisé qu'aucune opération n'a été réalisée sur le territoire de Sainte-Maxime au titre de l'exercice 2025.

M. LE MAIRE.- C'est net et précis. Merci, Jean-Maurice. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Merci de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport n°10.

Le n° 11, bilan des acquisitions, Jean-Maurice Zorzi.

**11. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES -
ANNEE 2025**

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du bilan des acquisitions, les cessions foncières, année 2025.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune de Sainte-Maxime en 2025. La Commune a procédé à 7 acquisitions, majoritairement gracieuses, principalement composées d'espaces publics et de voiries, incluant notamment les espaces verts, voirie et les bassins de rétention du lotissement du Clos du Papillon (il s'agit d'à peu près deux hectares), ainsi que l'acquisition payante du trottoir et de la voirie du chemin des Cigales (pour 65 170 €).

Par ailleurs, trois sessions ont été réalisées, dont une à la propriété Port Marine comprenant les parcelles F3633 pour le stockage de containers et F3632, 129 mètres carrés, en talus espaces verts, pour un montant de 49 750 €.

Le détail des opérations figure dans le tableau annexé à la délibération. Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Maurice. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. C'est une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport n°11.

Merci à tous.

A contrario des élus qui sont autour de cette table, il faut parfois que les bâtiments se refassent faire une beauté. Karine ayant confirmé que l'on n'avait pas vieilli, on n'a pas besoin de ravalement. Jean-Maurice, c'est à toi.

12. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SCI ORTHO MAXIME POUR DES TRAVAUX SUR UN IMMEUBLE SIS 6 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire. Je serai prudent là-dessus ! (*Rires*)

Dans le cadre du dispositif Opération Façades, dont l'animation et le suivi ont été confiés par convention à l'association Soliha Var, la SCI Ortho Maxime a demandé l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 276 € pour des travaux de ravalement avec enduit et peinture de deux façades, effectués sur l'immeuble situé 6, boulevard Aristide Briand à Sainte-Maxime, cadastré section AB n° 546.

Le dossier déposé remplissant les conditions d'octroi, le Conseil Municipal est invité à accorder ladite subvention.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Maurice. Vous aurez remarqué la finesse de mon intervention parce qu'il s'agit là d'un orthodontiste, c'est pour ça que je ne voulais pas faire un mélange des genres.

Pour le rapport n° 12, qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Un rapport important, si ce n'est le plus important de la séance, le n° 13. Plan de prévention des risques d'incendie de feux de forêt. Avis de la Commune sur le projet transmis par monsieur le préfet, Jean-Maurice Zorzi.

13. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORET (PPRIF) - AVIS SUR LE PROJET TRANSMIS

M. ZORZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en préambule, rappelons que le PPRIF est une servitude d'utilité publique intégrée au PLU, destinée à limiter l'exposition des personnes et des biens aux incendies de forêt. Il classe le territoire en zone rouge, bleu ou

blanche, selon le niveau de risque défini par la probabilité d'un incendie et ses conséquences potentielles. Ceci dit, revenons à présent à l'objet de la délibération.

Le projet de PPRIF de Sainte-Maxime, prescrit en 2003, a fait l'objet d'une mise en application partielle par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015, rendant immédiatement opposables certaines de ses dispositions. C'est ce qu'on a appelé le PPRIF pris par anticipation. Par la suite, ce projet a été approfondi au cours de plusieurs années d'études et de trois réunions de travail avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer. Un projet de plan a été soumis à concertation publique du 26 mai au 18 juillet 2025. La commune a pleinement participé à ce processus et a transmis des observations argumentées fondées sur la réalité du terrain, la topographie et les travaux de prévention déjà réalisés.

Nous partageons pleinement les objectifs du PPRIF : assurer la sécurité des personnes et des biens et encadrer l'urbanisation en zones à risques. Cependant, plusieurs points du projet transmis nécessitent des ajustements importants avant son approbation définitive. Voici les points critiques à ajuster :

- . un zonage inabouti. Malgré des échanges constructifs avec la DDTM, 17 sites demeurent classés en zone rouge, alors que d'importants travaux de débroussaillage, de création de points d'eau et d'amélioration de la défendabilité ont été réalisés. Ce classement ne reflète plus la situation réelle du terrain et bloque inutilement des secteurs à enjeu urbanistique cohérent avec le PLU ;

- . la non-prise en compte des efforts des lotissements. 18 lotissements ont engagé des travaux coûteux pour se conformer aux normes de défense extérieure contre l'incendie (la DFCI) pour un montant global de plus de 1,3 million d'euros, cofinancé par les colotis et la Communauté de communes. Le projet actuel introduit de nouvelles exigences qui rendraient ces lotissements de nouveau non conformes, annulant ces investissements. La commune demande que les dispositions spécifiques tiennent compte de ces efforts ;

- . règles techniques trop rigides. L'annexe n° 1 relative aux voiries est très technique et difficile à appliquer dans les quartiers déjà organisés, notamment en zone B2 et B3, appliquée sans adaptation elle restreindrait fortement les droits à construire, même dans les secteurs moins exposés ;

- . la nécessité d'adaptabilité. La Commune ne remet pas en cause le principe de défendabilité ni la nécessité d'un cadre réglementaire, mais elle demande que le PPRIF prenne en compte l'urbanisation existante, la réalité du terrain et la topographie en prévoyant des dérogations ou dispositions particulières lorsque cela est justifié.

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 a rendu immédiatement opposables certaines dispositions du PPRIF pour éviter toute aggravation du risque. Ces mesures provisoires cesseront d'être opposables si elles ne sont pas reprises dans le plan approuvé, il est donc essentiel que le futur PPRIF définitif soit juridiquement sécurisé, techniquement adapté à la réalité communale.

En conclusion, en l'état, le projet de PPRIF transmis est inabouti et nécessite un travail complémentaire, c'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur ce projet et de solliciter un délai supplémentaire de coproduction et d'analyse afin :

- d'affiner le zonage au regard des travaux déjà réalisés et de la défendabilité réelle des secteurs,
- d'adapter le règlement, notamment son annexe sur les voiries,
- d'intégrer les efforts et investissements des lotissements déjà mis aux normes.

Cet avis défavorable n'est pas une opposition de principe, mais une démarche constructive pour garantir un plan équilibré, efficace et adapté à la réalité du territoire de Sainte-Maxime. La commune réaffirme son engagement total dans la prévention du risque incendie et son souhait de poursuivre le travail partenarial avec les services de l'État pour aboutir à un PPRIF définitif, cohérent et opérationnel.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Maurice.

Vous l'avez compris, c'est exhaustif dans l'explication de Jean-Maurice Zorzi, le PPRIF est un document élaboré par le préfet et ses services qui donc nous est opposable et est opposable à tous les administrés. Évidemment, nous sommes accompagnateurs de ce plan, que ce soit en prévention des feux de forêt ou que ce soit en prévention des risques d'inondation, bien entendu, car nous avons un objectif commun, préfet et nous, qui est de protéger la population maximoise des risques majeurs.

Au terme de l'ensemble des discussions avec les services de l'État, il nous paraît à ce jour précipité d'écrire cet arrêté, car il existe encore des incohérences, des flous, notamment sur des interprétations de zonages qui nous semblent dénuées d'intérêt scientifique ou dénuées tout simplement de bon sens. Il nous appartient aussi, si on doit protéger les Maximois des risques, de les protéger aussi parfois sur des erreurs d'interprétation. C'est notre rôle. Tout ce que nous demandons à l'État, c'est de reprendre les discussions à ce stade et que nous prenions un peu de temps, point par point, pour affiner les sujets qui ont été évoqués par Jean-Maurice Zorzi.

Un exemple, complètement aberrant : des tas de lotissements ont été construits dans la colline, 80 % des constructions à Sainte-Maxime sont déjà urbanisées (je pourrais vous citer Le Souleyas, le domaine de la Nartelle) et toutes les rues sont en pente, tous les accès des maisons sont eux-mêmes en pente. Une annexe a été sortie qui régleme ces accès parce que la pente est supérieure à 10 % et qui obère tout droit aux propriétaires de la maison de s'agrandir ou de faire évoluer sa maison. C'est une ineptie ! C'est une règle qui est appliquée sur le plan national, certainement, mais qui ne s'adapte pas à notre territoire. Comment expliquer à un administré que sa pente pour accéder à sa villa, sur une courte distance, ne correspondrait plus aux nouvelles techniques ? Il faudrait raser la maison, tout refaire, ou raser la colline pour l'adapter.

On demande donc à retravailler là-dessus, parce qu'à enfermer les uns et les autres dans des modélisations à l'intelligence artificielle, on en perd le bon sens,

et on le voit à tous les niveaux aujourd'hui. On le voit avec les directives sur la surveillance des plages, tout le monde vient interpréter l'intelligence artificielle et ça dépasse le principe pragmatique du bon sens.

Une fois que le PPRIF sera adopté, je rappelle qu'il n'y a plus de retour en arrière, il est applicable immédiatement et il s'oppose à toutes nos décisions. Si quelqu'un a besoin d'agrandir sa maison et que tout colle et qu'il a un problème comme ça, il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme et ça a des conséquences très fortes. Il est vrai aussi que ça nous protège et ça protège la population que des élus accordent des permis de construire n'importe où, n'importe comment. On l'appelle évidemment de nos vœux et on a toujours accompagné cette démarche, donc nous demandons simplement au préfet de retrouver une discussion, car c'est un peu fait dans la précipitation.

On a découvert des choses au dernier moment dans le règlement dont on aimerait discuter avec les représentants du préfet et la DDTM. En émettant cet avis défavorable, au moment où nous sommes consultés pour donner notre avis avant que le préfet prenne son arrêté, nous espérons que le Préfet va prendre un peu de temps et nous consulter à nouveau, que l'on puisse travailler sur tous les points qu'a évoqués Jean-Maurice Zorzi. Ce n'est que ça aujourd'hui.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Il vous est donc proposé d'émettre, au titre des personnes publiques associées, à ce stade de la procédure un avis défavorable. Pour l'avis défavorable, levez la main, merci.

La délibération n° 13, mise aux voix, est REJETÉE à l'unanimité.

C'est unanime et je vous en remercie. Merci doublement.

Le point n° 14, recrutement d'agents saisonniers, Julienne Gautier.

14. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS - ANNÉE 2026

Mme GAUTIER, - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit de recrutement d'agents saisonniers pour cette année 2026. La commune de Sainte-Maxime, surclassée 40 000 à 80 000 habitants doit renforcer son offre de service durant la période estivale pour répondre aux besoins de la station balnéaire et, par conséquent, avoir recours à du personnel saisonnier pour y faire face. Les recrutements d'agents contractuels saisonniers s'étaleront sur une période allant du mois d'avril au mois d'octobre 2026. Les services concernés sont :

- la police municipale, 7 agents pour six mois,
- les espaces verts, 2 agents pour six mois,
- la propreté voirie, 3 agents pour cinq mois,
- le service environnement du développement durable, 1 pour trois mois,
- l'équipe logistique événementielle, cinq mois de contrats à répartir en fonction de l'activité de l'équipe,
- la direction Éducation, sport et jeunesse, 20 mois de contrats à répartir également en fonction de l'activité des services.

En conséquence, il nous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels saisonniers sur une période allant du mois d'avril au mois d'octobre, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Julienne.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non. Alors, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

La délibération n° 14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le rapport 14 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 15, Maxime Esposito.

15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE "ESPACES MARITIMES" AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

M. ESPOSITO.- Merci, Monsieur le Maire.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et les communes qui la composent disposent de différents dispositifs leur permettant de mutualiser leurs services respectifs.

C'est le cas du service communautaire « Espaces maritimes » qui est actuellement mis à disposition de la commune de Sainte-Maxime, par convention signée en date du 16 octobre 2020, qui arrivera à échéance le 31 mai 2026.

La refonte du schéma global de mutualisation des services entre la Communauté de communes et les communes membres étant prévue au 1^{er} janvier 2027, il est nécessaire d'harmoniser les dates de fin de l'ensemble des conventions de mutualisation en cours, jusqu'à cette échéance, en prolongeant par avenant, jusqu'au 31 décembre 2026, la convention de mise à disposition du service « Espaces maritimes » au profit de la commune de Sainte-Maxime.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service « espaces maritimes » conclue avec la Communauté de communes.

M. LE MAIRE.- Merci, Max. Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Aucune demande*) Alors, on passe au vote : qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Pour le rapport n° 16, sont appelés à quitter la salle : José Leclere, Thierry Gobino, Cécile Ledoux et Jean-Maurice Zorzi.

Ce rapport est présenté par Michel Faccin.

16. SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

(Sortie de Mme Cécile Ledoux et MM. Jean-Maurice Zorzi, Thierry Gobino, José Leclere)

M. FACCIN.- Merci, Monsieur le Maire.

La ville de Sainte-Maxime dispose d'un tissu associatif dense, elle compte à peu près 180 associations et, à travers elles, des centaines de bénévoles qui animent la vie locale dans tous les domaines. Ces associations contribuent à promouvoir la qualité de vie à Sainte-Maxime, c'est pour cette raison que la Commune les soutient dans leurs actions et leur fonctionnement par des aides matérielles, par la mise à disposition d'infrastructures, mais aussi par des aides financières avec l'attribution des subventions de fonctionnement quand les associations les sollicitent.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour l'année 2026 à divers organismes et associations. Les montants des subventions sont inscrits dans un tableau joint en annexe de la présente délibération, pour un montant de 115 200 €. C'est pareil que l'année dernière, à deux exceptions près : deux associations ont sollicité une augmentation, le Secours Populaire et Secours Catholique, augmentation justifiée par davantage de demandes, puisque la Croix-Rouge a cessé sa partie alimentaire.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à allouer au titre de l'exercice 2026 des subventions à divers organismes associations pour un montant total de 115 200 € (détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération) et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel. Si vous prenez le tableau des subventions, vous verrez qu'il est identique à celui de l'année dernière, sauf quelques exceptions sur demandes spéciales des associations qui font face à des besoins exceptionnels, mais qui demeurent très faibles d'une manière générale, en particulier trois associations de lutte contre la précarité et d'assistance : la Croix-Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique qui font face à la fermeture de la Banque alimentaire et qui nous ont demandé de les aider un peu plus sur l'achat des denrées. Cela se limite à ça.

Est-ce que vous avez des questions ? *(Aucune demande)* Alors, on vote : qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : Cécile Ledoux (et son pouvoir), Jean-Maurice Zorzi, Thierry Gobino, José Leclere).

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je précise d'ailleurs que pour la Banque alimentaire, nous essayons de travailler avec notre Direction des affaires sociales et Patrick Vassal sur une réouverture possible en imaginant sous quels principes, on n'a pas encore trouvé, on s'est rapproché de l'ancienne présidente de la Croix-Rouge, Madame Long qui, elle aussi, souhaiterait retrouver l'ouverture de cette banque alimentaire, mais il faut trouver le support.

Mme RUKSCHCIO.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est la Croix-Rouge, ce n'est pas la banque alimentaire.

M. LE MAIRE.- Si. La banque alimentaire était confiée, mais la Croix-Rouge n'existe plus et donc la Banque alimentaire est fermée, la distribution alimentaire exactement. On voudrait que la banque alimentaire soit reprise par une autre association.

(Retour de Mme et MM. Cécile Ledoux, Jean-Maurice Zorzi, Thierry Gobino, José Leclere)

Le rapport suivant, le 17, convention pluriannuelle d'objectifs, est rapporté par Micheline Martel.

17. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME ET L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DE SAINTE-MAXIME

Mme MARTEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous venons de le voir, de nombreuses associations perçoivent des subventions de la Commune, comme vient de l'expliquer notre collègue, Monsieur Faccin. Cependant, quand ces subventions excèdent le montant de 23 000 €, il faut une convention signée entre cette association et la commune de Sainte-Maxime.

C'est le cas pour l'association des plaisanciers du port de Sainte-Maxime, qui contribue, comme vous le savez, à la valorisation du port, de la pêche, de la protection du littoral. Compte tenu de l'intérêt général des actions menées par cette association, la Commune envisage de renouveler la subvention avec cette association et de signer une convention d'objectifs pour la nouvelle période de quatre ans, à partir de 2026. On avait signé une première convention d'objectifs en mai 2022 qui vient justement à échéance en 2026. Cette nouvelle convention est annexée aux pièces du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la commune de Sainte-Maxime et l'association des plaisanciers du port de Sainte-Maxime, tel qu'annexée à la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout autre document tendant à rendre effective cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci, Micheline. Est-ce que vous avez des questions ? *(Aucune demande)* Je vous propose de voter pour cette convention : qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

L'ultime point de l'ordre du jour, le rapport n° 18 est rapporté par Jérémie Legoupil.

18. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026 - ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LEGOUPIL.- Merci, Monsieur le Maire.

Et voilà ! Dernier rapport de ce mandat 2020-2026. Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier et à remercier tous les élus du Conseil Municipal au nom de toutes les associations sportives de Sainte-Maxime, pour avoir voté toutes ces subventions de fonctionnement, mais aussi exceptionnelles lors d'événements sportifs qui ont eu lieu. Je pense que si notre ville est si dynamique, c'est aussi grâce à vous et je voulais vous remercier tous et toutes.

Pour ce rapport, on repart une dernière fois pour des subventions exceptionnelles, parce que les associations sportives en ont besoin lors d'organisation d'événements. Là, on est sur la même organisation avec :

- l'association Azur Sport, pour un montant de 10 000 € pour l'organisation du marathon, le 5^e marathon qui aura lieu le dimanche 29 mars, départ donné à Sainte-Maxime ;

- l'association sportive du lycée du Golfe, d'un montant de 400 € dont 200 € vont pour encadrer et aider les élèves à participer justement à ce marathon. Beaucoup d'élèves du lycée veulent participer, ils le font en système de relais et automatiquement les coûts de dossard sont élevés. L'association sportive nous a fait cette demande, mais je tiens à préciser qu'elle a fait cette même demande à toutes les communes du Golfe, et même à la Communauté de communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour une dernière fois, d'allouer cette subvention exceptionnelle à ces deux associations et d'autoriser monsieur le maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Jérémie. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ? Alors, on vote : qui est pour ? Prenez votre temps, c'est le dernier « pour ». C'est la dernière fois que je vous demande si vous êtes contre ? C'est la dernière fois que je vous demande si vous vous abstenez ?

La délibération n° 18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est la dernière fois que je dirai qu'une délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne partez pas, c'est le moment des au revoir, ne soyez pas pressés.

Avant de conclure, si vous m'accordez un peu de votre temps, je voudrais souhaiter un joyeux anniversaire à notre délégué à la sécurité, Arnaud Rives ! (*Applaudissements*). Toutes ces années qui s'accumulent alors que ça ne se voit pas !

Ensuite, je voulais rendre un hommage aux élus, et on peut être tous concernés, qu'on ne verra pas lors de la prochaine mandature. Evidemment, je ne peux pas les citer parce que je ne le sais pas moi-même, je pourrais parler pour ma majorité, mais je ne pourrais pas parler pour l'ensemble du Conseil. A tous ces élus qui terminent ce mandat, encore une fois, j'adresse mes sincères remerciements. S'engager pour six ans, ça paraît simple au départ, mais c'est long, même si le temps passe vite. A tous ceux qui ont résisté, y compris dans la minorité, ils sont encore deux, je tiens à les féliciter parce que s'engager dans un Conseil, c'est pour la durée du Conseil, ce n'est pas pour la moitié ou le tiers du temps, sauf si on en est empêché évidemment pour d'autres raisons. Donc, merci à la majorité et à la minorité. Merci pour tous ces bons moments qu'on a passés ensemble.

Le dernier Conseil Municipal de Sainte-Maxime se conclut avec l'ensemble des délibérations votées à l'unanimité. C'est un signe, merci, et avec un public nombreux, puisqu'une troisième puis quatrième personne vient de se joindre au public, donc 400 % d'augmentation. Je dois quand même dire que c'est pire que l'endettement de la France, mais c'est mieux, donc merci. C'est la preuve d'une certaine confiance.

Ce Conseil se termine dans la bonne humeur et conscients, nous élus, de la masse des problématiques que rencontrent aujourd'hui nos concitoyens à tous les niveaux, tellement la vie en société est difficile, elle se complique, elle se tend, autant sur la scène internationale qu'au sein de notre propre scène nationale, voire régionale, voire déclinée à tous les échelons.

On peut formuler un vœu ensemble, que tout ça s'améliore, que le prochain Conseil Municipal qui se réunira, je ne sais pas quand, ça dépendra des élections, trouve la force, le courage de poursuivre et de faire face à tous les obstacles qui se dresseront devant lui, et on sait qu'ils seront nombreux. Je crois que plus le temps passe, plus les Conseils Municipaux ont de la responsabilité face à l'exigence de nos concitoyens qui ne savent plus trop où se tourner, si ce n'est vers leurs maires, parfois vers leurs curés, parfois les deux. Il est arrivé qu'on m'appelle « mon père », il est arrivé qu'on m'appelle « docteur », c'est vrai, et le curé, peut-être lui a-t-on dit « Monsieur le Maire », je n'en sais rien, mais à la différence de nous, lui est capable de solliciter des miracles. Nous, malheureusement, très peu, les miracles, on n'a pas réussi à les faire et on peut le regretter.

On s'est tous battus, y compris avec la minorité, dans l'intérêt de nos concitoyens. C'est la noblesse de ce mandat, c'est sa particularité. On a réussi à faire du bonheur. On a parfois occasionné des tristesses, des déceptions, c'est la vie d'un élu local, et que ça reste comme ça. Que personne ne touche au sacrosaint clocher de chaque ville, de chaque village de France, c'est ce que j'appelle de mes vœux et que nous puissions continuer à faire ce que nous avons à faire, c'est-à-dire embellir nos communes, les faire progresser, les adapter à leur

époque, tout en, je le rappelle, conservant leur mémoire, leur patrimoine, leur histoire et surtout leur identité. N'oubliez jamais : quoi qu'il se passe, on s'appellera toujours Sainte-Maxime !

Je vous souhaite à tous une très belle soirée. J'ai envie de vous dire que l'on se reverra bien vite, et je vous rappelle une chose, c'est que nous sommes élus jusqu'à la dernière seconde de la nomination du prochain Maire et de son prochain Conseil Municipal. Je n'en ai pas la date, mais il faut faire notre job jusqu'à la dernière seconde, y compris tenir, je vous le rappelle, les bureaux de vote pour lesquels vous serez sollicités bien entendu. Vous ne serez en vacances, si vous le souhaitez, qu'à partir du samedi d'après ou du samedi quinze jours après, ça dépend du nombre de tours que nous aurons. Merci à tous.

Est-ce que la minorité, vous voulez rajouter quelque chose ? Theresia ?

Mme RUKSCHCIO.- Non, merci.

M. LE MAIRE.- Karine ?

Mme VILLETORTE.- Non. Merci à vous. Vous êtes une belle équipe, sympa.

M. LE MAIRE.- On a pris du plaisir et, même Theresia, on a presque failli la faire craquer ! On n'y est pas arrivé, mais on n'était pas loin.

Mme RUKSCHCIO.- Craquer pour quoi ?

M. LE MAIRE.- Craquer pour rien, je ne sais pas, moi. (*Rires*)

(*Applaudissements*)

J'adresse un merci à l'ensemble de notre Direction, l'ensemble de nos agents. On a eu évidemment la possibilité de les remercier à plusieurs occasions, mais là encore, devant le Conseil, devant la presse, je remercie notre Direction, l'ensemble de nos directeurs, de nos responsables de service et l'ensemble de nos agents, quels qu'ils soient et quelle que soit leur catégorie, leur grade et leur fonction. Sainte-Maxime est une belle ville, il ne faut pas l'oublier, c'est grâce à eux essentiellement. Je les remercie tous et toutes pour leur travail au quotidien.

Je remercie notre public, même s'il est peu nombreux, mais ça a été souvent les mêmes et fidèles, et je remercie la presse qui, je le rappelle, parce qu'on se demande souvent quel est le sort de la presse écrite, a souvent le mérite de dire la vérité, *a contrario* des réseaux sociaux où il est difficile maintenant de distinguer le vrai du faux. La presse essaie toujours de faire son travail ; parfois, ça ne nous plaît pas, peut-être que toutes les vérités ne sont pas bonnes à entendre, mais la presse écrite reste la presse, c'est la seule aujourd'hui à laquelle on peut se confier si on veut avoir de la véritable information. Je veux donc remercier la presse et *Var Matin* d'avoir été présents dans tous les Conseils Municipaux de Sainte-Maxime, même si c'est rébarbatif pour ces journalistes. Merci.

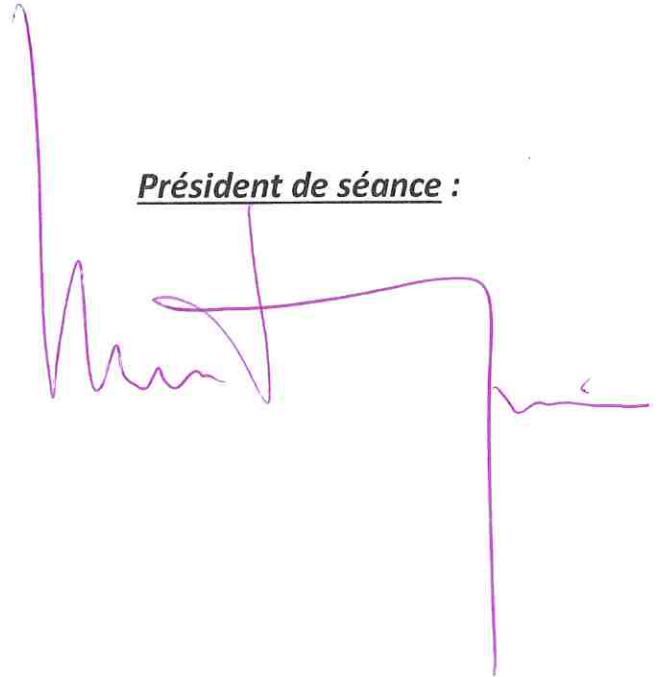
Sauf s'il s'avérait qu'il y a un Conseil exceptionnel organisé pour une raison ou pour une autre, je le rappelle, vous êtes mobilisables jusqu'à la fin. Merci et bonne soirée à tous, et BRAVO ! (*Applaudissements*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. L...' with a large loop at the end.

Président de séance :

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'M. L...' with a large loop at the end.